Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-2.49-94

Remplace CAN/CGSB-2.49-M87

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement

Withdrawn/Retirée



Norme nationale du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Services de vente et de marketing
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone	— (613) 941-8703 *ou* — 1-800-665-CGSB *(Canada seulement)*
par télécopieur	— (613) 941-8705
par la poste	— Centre des ventes de l'ONGC Ottawa, Canada K1A 1G6
en personne	— Bureau 1402 222, rue Queen Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.49-94

Remplace CAN/CGSB-2.49-M87

PRODUIT DE NETTOYAGE ALCALIN POUR TUYAUX D'ÉCOULEMENT

Withdrawn/Retiree

Préparée par

Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée octobre 1994 par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1994

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Présidente*	Ministère de la Défense nationale
Afzal, A.		Ministère de la Défense nationale
Capill, W.		Diversey Inc.
Carter, C.W.		Albright & Wilson Americas Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Christison, J.		ORTECH
Coffey, B.		Lever Brothers Ltd.
Cook, B.		Ville d'Edmonton
Coomber, R.		Saskatchewan Procurement Management Corporation
Cyr, P.		Empire Maintenance Industries Inc.
Dadd, G.		Ministère de la Santé, Ontario
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Enriquez, M.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Gosling, D.		Association canadienne des fournisseurs de produits sanitaires
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Heilik, J.		Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales
Huculak, W.		Colgate-Palmolive Canada Ltd.
Mommersteeg, M.		S.C. Johnson and Son, Ltd.
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Poutney, R.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Schiff, N.		Lever Industrial
Simon, T.		La Compagnie T. Eaton Ltée
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Canada
Poirier, R.R.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

PRODUIT DE NETTOYAGE ALCALIN POUR TUYAUX D'ÉCOULEMENT

Withdrawn/Retirée

1. OBJET

1.1 La présente norme énonce les exigences d'un produit détersif alcalin à écoulement libre, anhydre, sous forme de granules, destiné au nettoyage ou à la désobstruction des tuyaux d'écoulement partiellement bouchés.

1.2 Le produit de nettoyage alcalin conforme à la présente norme est destiné à déboucher des obstructions partielles causées par divers matériaux, sauf ceux de type cellulosique, qui restreignent l'écoulement normal d'eau dans les tuyaux. Le produit de nettoyage ne doit pas endommager les tuyaux d'écoulement décrits au par. 3.4. L'usure des tuyaux en cuivre doit être minimale.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-2.11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

CAN/CGSB-8.2 — Tamis de contrôle en toile métallique, métrique.

2.1.2 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Loi et règlements sur les produits dangereux.

2.1.3 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales

Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications susmentionnées sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 La composition du produit doit permettre le débouchage des tuyaux pour assurer l'écoulement satisfaisant de l'eau.

3.2 Le produit doit être constitué, d'une part, d'un mélange granulaire uniforme de paillettes d'aluminium, de soude caustique et d'adjuvants (sels) et, d'autre part, d'huile à basse viscosité servant de barrière humidifuge (viscosité maximale = 120 mPa·s).

3.3 Le produit ne doit contenir aucun surfactif, savon, ni corps étranger.

3.4 Le produit ne doit pas endommager les tuyaux en PVC, en plomb ou en céramique, et son effet sur le cuivre doit être minimal.

3.5 Le produit sec ne doit pas dégager d'odeur désagréable.

3.6 Après deux ans de conservation dans des conditions normales, le produit doit rester uniforme et se verser facilement. L'emballage ne doit montrer aucun signe de détérioration extérieure.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le produit alcalin doit être conforme aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1	Huile minérale % en masse	0.2	0.3	Al. 6.2.4
4.2	Paillettes d'aluminium, % en masse (Remarque 1)	3.5	7.0	Al. 6.2.1
4.3	Perles de soude caustique, % en masse	45	55	Al. 6.2.2
4.4	Pépites de nitrate de sodium, % en masse	25	35	Al. 6.2.3
4.5	Adjuvant: gros sel (chlorure de sodium ou sulfate de sodium) % en masse	Reste		Al. 6.2.5

4.6 **Chaleur de la réaction** — Lorsque le produit est éprouvé selon l'al. 6.2.6, 30 g de détergent ajoutés à 100 mL d'eau à une température initiale de 15 à 20°C doivent causer une élévation de température variant entre 70 et 80°C.

4.7 **Moussage** — Lorsque le produit est éprouvé selon l'al. 6.2.6, l'épaisseur de la mousse produite ne doit pas dépasser 5 cm.

4.8 **Solubilité** — Lorsque le produit est éprouvé selon l'al. 6.2.6, il ne doit rester aucun alcali ni aucune paillette d'aluminium insolubles 10 à 12 min après le début de l'essai. Un précipité noir et floconneux ne doit pas être une cause de rejet du produit.

4.9 **Granulométrie** — Lorsque le produit est éprouvé selon la méthode 16.2 de CAN/CGSB-2.11, 100% doit passer à travers un tamis de 4000 µm et 95% doit être refusé sur un tamis de 160 µm (remarque 2).

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement** — Le produit doit être conditionné dans des contenants rigides comme des récipients en acier ou en fer blanc dont l'intérieur est enduit d'une couche de polyéthylène, de PVC ou de polypropylène.

5.2 **Emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), le produit conditionné doit être emballé et marqué conformément aux usages commerciaux courants. Pour être conforme aux exigences d'achat du gouvernement fédéral, le marquage doit comprendre le numéro de nomenclature et le numéro de série du contrat du Ministère des Approvisionnements et Services.

5.3 **Étiquetage**

5.3.1 L'étiquette doit être conforme aux exigences des lois et des règlements applicables du gouvernement.

5.3.2 Toute affirmation ou représentation environnementale doit être effectuée en conformité avec le document «Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité» diffusé par Consommation et Affaires commerciales Canada.

Remarque 1: *Les paillettes d'aluminium doivent avoir une granulométrie qui leur permette de passer à travers un tamis de* 2500 µm *et d'être refusées sur un tamis de* 800 µm *(CAN/CGSB-8.2).*
Remarque 2: *Voir CAN/CGSB-8.2.*

Withdrawn/Retirée

5.3.3 Le fabricant doit apposer clairement et en permanence, le mode d'emploi du produit sur l'extérieur de chaque contenant.

5.3.4 En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage prévues dans les lois et règlements applicables du Gouvernement, chaque contenant individuel et chaque contenant d'expédition doivent porter une étiquette fixée solidement sur laquelle les renseignements suivants sont inscrits en caractères gras:

PRODUIT DE NETTOYAGE ALCALIN
POUR TUYAUX D'ÉCOULEMENT

Nom du fabricant ou du fournisseur

Date d'emballage

Capacité du contenant (volume)

Numéro de la norme: CAN/CGSB-2.49-94

AVERTISSEMENT: Poudre alcaline — Ce produit ne doit jamais être mélangé à un acide ou à tout autre produit chimique.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.2 de CAN/CGSB-2.11.

6.2 **Méthodes d'essai**

6.2.1 ***Détermination de la teneur en paillettes d'aluminium*** — Prélever un échantillon du détergent conformément au par. 6.1. À l'aide d'une cuillère en plastique pour transvaser le produit, peser un échantillon de 30.0 ± 0.1 g dans un petit bécher sec en verre. Mettre 500 mL d'eau distillée froide (4 à 7°C) dans un bécher de 1000 mL en verre résistant à la chaleur. Au moyen d'un agitateur mécanique, agiter l'eau à grande vitesse. Ajouter l'échantillon pesé avec précision; rincer le petit bécher en verre 4 ou 5 fois à l'aide de 10 à 15 mL d'eau distillée froide et récupérer l'eau de rinçage dans le bécher de 1000 mL. Agiter pendant 4 min ou jusqu'à dissolution de tous les composants, sauf l'aluminium. Retirer l'agitateur, le rincer avec de l'eau distillée froide qui s'ajoute à la solution du bécher de 1000 mL. La dissolution doit être rapide afin d'éviter toute réaction de l'aluminium. Décanter la solution et les eaux de rinçage dans une fiole jaugée de 1L, en s'assurant que toutes les paillettes d'aluminium restent dans le bécher. Rincer les paillettes d'aluminium trois fois à l'aide de 10 ou 15 mL d'eau distillée et transvider chaque eau de lavage dans la fiole. Porter le volume de la fiole à 1L en y ajoutant de l'eau distillée et bien mélanger en retournant quelques fois la fiole. Le contenu de la fiole servira de solution mère pour les autres déterminations. À l'aide d'une cuillère en plastique, transvider soigneusement toutes les paillettes d'aluminium dans un petit bécher en verre taré. Faire sécher à 105°C pendant 4 h dans une étuve (le contenu doit être complètement sec avant d'être mis dans le dessiccateur). Une fois la solution refroidie par dessiccateur, peser le bécher et son contenu. Déterminer le pourcentage d'aluminium à l'aide de l'équation suivante:

$$\text{Pourcentage d'aluminium} = \frac{\text{masse d'aluminium (g)}}{\text{masse du spécimen (g)}} \times 100$$

6.2.2 ***Détermination de la teneur en soude caustique (NaOH)*** — Prélever 25 mL de la solution mère (al. 6.2.1) à l'aide d'une pipette graduée avec précision et les transvaser dans une fiole Erlenmeyer de 250 mL contenant de 40 à 50 mL d'eau distillée. Ajouter cinq gouttes de phénolphtaléine et titrer par une solution étalon d'acide sulfurique (H_2SO_4) 0.1 mol/L jusqu'à virage bien net. La teneur en soude caustique (pourcentage) est calculée à l'aide de l'équation suivante:

$$\text{Pourcentage de NaOH} = \frac{v \times c \times 320}{m}$$

où: v = volume de H_2SO_4 (mL)

c = concentration de H_2SO_4 (mol/L)

m = masse du spécimen initial (g)

6.2.3 ***Détermination de la teneur en nitrate de sodium ($NaNO_3$)*** — À l'aide d'une pipette, transvaser 25 mL de la solution mère (al. 6.2.1) dans un bécher propre de 250 mL résistant à la chaleur et ajouter trois ou quatre perles de

Withdrawn/Retirée

verre pour réduire le barbotage au cours de l'ébullition. Avec une pipette, prélever 25 mL d'une solution de sulfate ferreux ($FeSO_4 \cdot 7H_2O$) 1 mol/L et 20 mL d'acide sulfurique concentré (H_2SO_4). Porter des verres protecteurs ou un écran facial. Faire bouillir la solution sombre 4 à 5 min, jusqu'à ce qu'elle vire au brun orange foncé. Entre-temps, mettre 500 mL d'eau distillée dans un bécher de 1 L. Tout en agitant l'eau, y ajouter avec précaution la solution bouillante. Rincer le bécher de 250 mL 3 ou 4 fois avec un peu d'eau distillée et recueillir les eaux de lavage dans le bécher de 1 L. En agitant lentement, titrer la solution à l'aide d'une solution étalon de permanganate de potassium ($KMnO_4$) 0.02 mol/L jusqu'au point de virage. Titrer également un spécimen témoin. La teneur en nitrate de sodium (pourcentage) est calculée à l'aide de l'équation suivante:

$$\text{Pourcentage de } NaNO_3 = \frac{(A - B) \times c \times 566.6}{m}$$

où: A = volume de $KMnO_4$, pour titrer le spécimen d'essai (mL)

B = volume de $KMnO_4$, pour titrer le spécimen témoin (mL)

c = concentration de $KMnO_4$ (mol/L)

m = masse du spécimen initial (g)

6.2.4 ***Détermination de la teneur en huile*** — Peser un échantillon de 300 g dans une fiole Erlenmeyer de 1L. Ajouter 300 mL d'éther de pétrole ou d'hexane et agiter vigoureusement pendant 2 à 3 min. (AVERTISSEMENT: LES SOLVANTS SONT INFLAMMABLES — EFFECTUER LE TRAVAIL SOUS UNE HOTTE.) Couvrir la fiole avec une plaque de verre et laisser reposer pendant 5 à 8 min. Prélever 50 mL de la couche de solvant à l'aide d'une pipette et les verser dans un bécher taré. Faire évaporer le solvant sur un bain de vapeur et faire disparaître les dernières traces d'humidité dans une étuve. Faire refroidir le bécher dans un dessiccateur et le peser. Déterminer la teneur en huile (pourcentage) à l'aide de l'équation suivante:

$$\text{Pourcentage de la teneur en huile} = \frac{\text{masse de l'huile (g)} \times 6 \times 100}{\text{masse du spécimen (g)}}$$

6.2.5 ***Teneur en sel (adjuvant)*** — Déterminer la teneur en sel adjuvant par différence. Additionner les pourcentages de paillettes d'aluminium, de soude caustique, de nitrate de sodium et d'huile; soustraire ce total de 100%. Noter la différence, qui correspond au pourcentage de sel.

6.2.6 ***Chaleur de la réaction*** — Ajouter 30 g du produit de nettoyage alcalin à 100 mL d'eau distillée (15 à 20°C) dans une éprouvette de 30 × 3.8 cm résistante à la chaleur. Noter la température finale 10 à 12 min après le début de l'essai. L'élévation de la température se calcule de la façon suivante:

Élévation de la température de la solution = Température finale — Température initiale

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Emballage et marquage requis, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.2).

7.2 **Précautions**

7.2.1 Le produit devrait être utilisé en l'état de réception et, conformément aux indications sur l'étiquette, ne doit être mélangé à aucun additif tel que l'ammoniaque ou tout genre d'acide.

7.2.2 Le produit ne doit être utilisé que pour le nettoyage des tuyaux d'écoulement. Il ne doit pas servir à nettoyer les cuvettes de toilettes.

7.2.3 Le produit doit toujours être conservé dans des contenants scellés, dans un endroit sec.

Withdrawn/Retirée

7.3 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.3.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

7.3.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Groupe Communication Canada, Édition, Ottawa, Canada, K1A 0S9. Téléphone (819) 956-4802.

7.3.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par le Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, Section de l'emballage et de l'étiquetage des produits de consommation, Ottawa, Canada K1A 0C9.

Withdrawn/Retirée